

**PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
25 OCTOBRE 2023**

Le 25 octobre 2023, le Conseil Municipal de la Commune d'Oz en Oisans dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 octobre 2023

Présents : MM AZROU, KIRCHHOFER, RICHARD, SAGE, SERT-MARC, VAN EGMOND, VILLARET

Pouvoirs : SOUBIELLE FOURIE à VAN EGMOND Secrétaire de séance : André SERT-MARC

Ordre du jour :

- **Personnel communal** - Création de postes
- **Convention Région Transport Scolaire** - Avenant
- **Logements communaux** - Tarifs 2023-2024
- **BP 2023** - Subvention aux associations
- **Marché de travaux** - mise en sécurité d'un bâtiment communal
- **Marché de fourniture et service** – copieurs
- **Marché de travaux bâtiment d'accueil touristique** – avenant
- **SATA** - opération de grenadage PIDA
- **Forêt communale** – vente d'un lot de bois
- **Questions diverses**

L'ordre du jour est complété par les points suivants :

- **Acquisitions de véhicules**
- **SATA – Frais de secours sur pistes hiver 2023-2024**
- **Aménagement intérieur des locaux de l'office du tourisme – Demande de subvention Région Auvergne Rhône Alpes**

Le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2023 est approuvé.

N° 91-25.10.2023 - Personnel Communal – Création emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité.

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de créer 4 emplois non permanents d'adjoint technique à temps non complet et 1 emploi non permanent d'adjoint technique à temps non complet et pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité durant l'hiver 2023-2024 au sein du service technique. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer 4 emplois non permanents d'adjoint technique à temps non complet pour accroissement saisonnier d'activité, 1 emploi non permanent d'adjoint technique à temps non complet pour accroissement saisonnier d'activité à compter du 1^{er} novembre 2023 pour une période de 6 mois, autorise le Maire à recruter les agents contractuels pour faire face aux besoins liés à cet accroissement d'activité et dit que la dépense correspondante sera inscrite au budget

N° 92-25.10.2023 - Convention de délégation de compétence pour l'organisation du service de transport scolaire – avenant N°3

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention en date du 21 décembre 2018 et ses avenants passés entre la Commune d'Oz et la Région Auvergne Rhône Alpes fixant les modalités de délégation de compétence et de financement du service de transport scolaire. Il précise que suite à la réorganisation des circuits, il est nécessaire de passer un avenant n°3 à cette convention qui modifie l'article 5 et l'annexe relative à la consistance des services.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes de l'avenant n°3 à la convention de délégation pour l'organisation de services de transport scolaire du 21 décembre 2018 et autorise le Maire à le signer ainsi que tout document s'y rapportant.

N° 93-25.10.2023 - Location logements communaux – Tarifs saison 2023-2024

Le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE le projet de tarification de location des appartements communaux pour la saison 2023/2024 et DONNE toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre et l'application de la présente décision.

N° 94-25.10.2023 - Subvention 2023 – Associations.

Le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de subvention des associations.

Pour l'association La Dernière Guinche il s'agit d'une demande de financement de 3000€ pour la participation aux frais d'organisation de l'événement, pour le CAF Pays d'Oisans, il s'agit d'une demande de 1 000€ pour les aider financièrement dans l'encadrement de l'activité escalade par un professionnel (section adultes et 2 sections enfants) et pour l'association des jeunes sapeurs-pompiers de Bourg d'Oisans il s'agit d'une participation à la création de la section jeunes ayant pour objectif la formation des futurs sapeurs-pompiers volontaires. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide de verser les subventions suivantes : La Dernière Guinche : 3 000 €, CAF Pays d'Oisans : 1 000 €, Jeunes sapeurs-pompiers de Bourg d'Oisans : 100 €, dit que les dépenses seront imputées au compte 6574-2 et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

N°95-25.10.2023 - Travaux de mise en sécurité d'un bâtiment communal à Oz Village

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 6 septembre 2023 approuvant le programme de travaux d'un bâtiment communal à Oz Village portant sur la mise en sécurité de 7 logements en R+1+2+3 en vue d'être proposés à la location saisonnière. Il précise que compte tenu du coût estimatif du programme, une procédure sans publication ni mise en concurrence a été faite. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les marchés de travaux suivants : Lot 1 - Charpente – Charpente Contemporaine - 9268.18 € H.T., Lot 2 – Menuiserie bois – L'Art du Bois - 6655 € H.T. Lot 3 – Cloisons – 2^E CONCEPT – 13 642.15 € H.T., Lot 4 - Electricité – SP2E – 33 916.18 € H.T., la mission de suivi à passer avec TANDEM et HIGH BTECH – 9750 € H.T. et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la formalisation des commandes correspondantes.

N°96-25.10.2023 - Restructuration et de rénovation intérieure d'un bâtiment communal servant de structure d'accueil touristique, d'activités sportives et professionnelles

Marchés de travaux - Lot n°2 et 3 - Avenants

Dans le cadre du programme de restructuration et de rénovation intérieure d'un bâtiment communal servant de structure d'accueil touristique, d'activités sportives et professionnelles, des modifications ont été demandées par la maîtrise d'ouvrage sur les marchés de travaux nécessitant la passation Pour le lot 1 : **D'un avenant n° 2** d'un montant en moins value de 18 902 € H.T correspondant à

- modification structure et réseaux suite repérage câble haute tension + 15 748 €
- option façade en pierre de luzerne non réalisée – 34 650 €

D'un avenant n°3 d'un montant en plus-value de 26 218 € H.T. correspondant à la réalisation d'ouvrage de sol au droit des menuiseries remplacées et au prolongement du garde-corps existant côté front de neige, piquage de la colle et réalisation de l'enduit sur les poteaux ronds extérieurs portant le marché initial à 316 404.25 € H.T.

Pour le lot 2 : **D'un avenant n°1** en plus-value de 6560 € H.T. correspondant à la réalisation des habillages de tableaux en bois et d'un plafond bois au-dessus du sas

D'un avenant n° 2 en moins-value de - 1853.12 € correspondant à une moins-value sur la paroi du mur d'escalade portant le marché initial à 281 606.88 € H.T.

Il donne lecture des projets d'avenants correspondants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification des travaux des lots 1 et 2 énoncée ci-dessus, la passation des avenants correspondants et autorise Le Maire à les signer ainsi que tout document s'y rapportant

N° 97-25.10.2023 - PIDA – AUTORISATION DE GRENADAGE DEPUIS HELICOPTERE SATA

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les opérations de grenadage depuis hélicoptère effectuées par la SATA dans le cadre de l'application du PIDA. Il précise que ces interventions nécessitent une autorisation préfectorale qu'il convient de renouveler pour la saison 2023-2024 et donne lecture de la liste du personnel habilité à effectuer ces interventions. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement des opérations de grenadage depuis hélicoptère pour l'application du PIDA 2023-2024. Et autorise le Maire à signer les autorisations nécessaires à l'application de la présente décision.

N°98-25.10.2023

FORET COMMUNALE - Vente d'un lot de bois

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition faite par l'Entreprise FIAT – 37 impasse des Chevreuils 38520 ORNON – pour l'achat d'un lot de bois en bord de route en provenance de la forêt communale d'Oz – parcelles 11 et 12 emprise de la piste forestière. La proposition porte sur un volume de 67 m3 au prix de 2713.50 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'offre de l'entreprise FIAT aux conditions ci-dessus énoncées et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la formalisation de cette vente.

N°99-25.10.2023 - Acquisition d'un véhicule pour le service technique

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'acquérir un nouveau véhicule pour le service technique. Il propose d'acquérir un véhicule ISUZU équipé d'une benne basculante au prix de 19 400 € auprès de Monsieur ODET Stéphane Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'acquisition du véhicule, dit que les crédits sont prévus au BP 2023 et autorise le Maire à accomplir toutes les formalités et signer tous les documents nécessaires à cette acquisition.

N° 100-25.10.2023 - SATA – Tarifs secours sur pistes 2023-2024

Monsieur le Maire présente au conseil Municipal la proposition de tarifs des secours sur pistes faites par la SATA pour la saison d'hiver 2023/2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs de frais de secours sur pistes de la SATA tels que présentés et autorise le Maire à faire procéder au remboursement des frais de secours sur pistes et à signer tous les documents y afférents.

N°101-25.10.2023 - Aménagement intérieur des locaux de l'Office du Tourisme dans le cadre de la restructuration et de rénovation intérieure d'un bâtiment communal servant de structure d'accueil touristique, d'activités sportives et professionnelles

Marchés de travaux - Lot 2 Signalétique avenant 1

Dans le cadre du programme d'aménagement intérieur des locaux de l'office du tourisme dans le cadre de la restructuration et de la rénovation intérieure d'un bâtiment communal servant de structure d'accueil touristique, d'activités sportives et professionnelles, des modifications ont été demandées par la maîtrise d'ouvrage sur le marché du lot 2 nécessitant la passation d'un avenant n° 1 d'un montant de 2 680 € H.T correspondant à une enseigne lumineuse en lettres découpées Il donne lecture du projet d'avenant correspondant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification des travaux du lot 2 Signalétique énoncée ci-dessus, approuve la passation d'un avenant n° 1 d'un montant de 2 680 € H.T et autorise le Maire à le signer ainsi que tout document s'y rapportant

N°102-25.10.2023 - Aménagement intérieur des locaux de l'Office du tourisme dans le cadre de travaux de restructuration et de rénovation intérieure du bâtiment servant de structure d'accueil touristique, d'activités sportives et professionnelles.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement intérieur des locaux de l'Office du Tourisme à réaliser dans le cadre de la rénovation d'un bâtiment communal servant de structure d'accueil touristique, d'activités sportives et professionnelles. Il précise que le coût prévisionnel des travaux est de 250 000 € H.T. Pour le financer, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès de la Région Rhône Alpes Auvergne dans le cadre du contrat Région du Territoire de la Communauté de communes de l'Oisans. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de travaux tel que défini ci-dessus et son enveloppe financière, dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023, autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de la région Rhône Alpes Auvergne et à signer tous les documents nécessaires.

N°103-25.10.2023 - Acquisition d'un véhicule

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'acquérir un nouveau véhicule pour les services municipaux.

Il propose d'acquérir un véhicule DUSTER Expression Blue DCI 115 4X4 au prix de 26 582.76 € TTC Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'acquisition du véhicule, dit que les crédits sont prévus au BP 2023 et autorise le Maire à accomplir toutes les formalités et signer tous les documents nécessaires à cette acquisition.

Le Maire,
P. SAGE

Le Secrétaire de séance,
A. SERT-MARC.